

CollectifRomEurope agglomération nantaise

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCÈS AU DROIT COMMUN POUR LES ROMS

Le 3 janvier 2011

A la suite du « discours de Grenoble » cet été, les habitants roms de notre pays ont été, avec d'autres catégories entières de la population, jetés à la vindicte publique. Face à cette xénophobie d'Etat, 8000 personnes ont manifesté le 4 septembre à Nantes.

Actuellement, quelque 200 familles, environ 800 personnes roms, habitent dans l'agglomération nantaise. Ces habitants de notre agglomération vivent sur une dizaine de terrains dans différentes communes, pour la plupart dans des conditions indignes.

Les familles errent de terrain en terrain soit parce qu'elles sont expulsées sans solution, soit parce qu'elles changent de terrain car menacées d'expulsion.

Des décisions de justice ont autorisé des prolongations de présence sur quelques terrains. Pour autant, les familles roms, résidentes pour la plupart dans l'agglomération nantaise depuis plusieurs années, peuvent être contraintes une énième fois à quitter l'endroit qu'elles occupent, la trêve hivernale ne s'appliquant pas aux occupants de terrains...

Encore une fois, la scolarité des enfants qui a bien du mal à se mettre en place risque d'être interrompue au mépris du droit à l'éducation. Sans stabilité, nul n'est en mesure d'élaborer des projets de vie.

Le Président de Nantes Métropole s'est engagé à soutenir les investissements dans les communes volontaires pour accueillir des familles roms.

Dans plusieurs communes où vivent des familles roms, des collectifs formés de citoyens(nes) de la commune et de résidents roms se mettent en place et se développent. Ces collectifs facilitent l'intégration de tous.

Le Collectif RomEurope enregistre avec satisfaction que LE PRÉFET DE LOIRE-ATLANTIQUE PROPOSE AU COLLECTIF UNE RENCONTRE QUI DOIT AVOIR LIEU CE JEUDI 6 JANVIER ET OÙ SERAIENT PRÉSENTS LA VILLE DE NANTES ET LE CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Collectif RomEurope agglomération nantaise rappelle qu'il demande depuis des mois, une table ronde sur la situation des habitants roms avec toutes les parties concernées : Préfecture, Nantes Métropole, Conseil Général, les communes de l'agglomération, les différents services de l'Etat, le Collectif et des représentants des habitants roms. En effet, chacune de ces parties peut contribuer, selon ses compétences, à l'accès aux droits des habitants. Le Collectif entend

par table ronde un plan de travail permettant par des rencontres multi formes la construction d'un programme continu destiné à ce que les habitants roms aient accès au droit commun.

Le Collectif demande :

- la liberté de circulation pour les Roms comme pour tous les citoyens européens ;
- la stabilisation de l'habitat et la fin des expulsions sans solution ;
- le droit au travail ;
- le droit à la scolarisation ;
- le droit à la formation professionnelle et qualifiante ;
- le droit aux services de santé pour tous ;
- le droit à une adresse correspondant à la réalité de l'habitat;
- le droit aux aides sociales ;
- le droit aux services de PMI pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents.

Le Collectif RomEurope agglomération nantaise réaffirme que face à l'urgence de la situation, des solutions créatives, adaptées et satisfaisantes, dans le respect des droits de tous, peuvent et doivent être proposées au plus vite aux familles roms.

Collectif RomEurope agglomération nantaise romeurope.nantes@gmail.com